

Roi Charles II. à laquelle on a payé exactement son Doüaire, même après qu'elle se fut retirée en Portugal sa patrie. Cependant il est constant qu'on n'a jamais payé un fol à la Reine veuve du Roi Jaques II. depuis que la révolution de 1688. la contraignit avec toute sa famille, de sortir du Royaume, pour chercher un azile dans les Pays étrangers.

VI. On a publié les chefs d'accusation contre le Lord Henri de St. Jean Vicomte de Bolinbrock, ci-devant Secrétaire d'Etat, qui se réduisent à ce qui suit : d'avoir conseillé & entamé un Traité de Paix : 2. qu'il est entre en Négociation avec la France à l'insçu de la Reine, l'ayant fait en vertu d'une simple signature de Sa M. scellée du Sceau secret : 3. qu'il a envoyé le Sr. Prior en France pour négocier la Paix : 4. qu'il a communiqué à la Cour de France les ordres de la Reine au Comte de Strafford par raport à la Paix : 5. qu'il a tâché d'ôter Tournai des mains des Hollandois, pour faire rentrer cette Place sous la domination de la France, quoique les Etats Généraux se fussent expliqués, qu'ils aimeroient mieux s'en rapporter à la générosité du Roi T. C. & accepter les conditions de Paix que S. M. voudroit leur accorder, que de consentir que cette importante Place leur fût enlevée : 6. & qu'il a favorisé le Roi Philippe V. pour lui conserver l'Espagne & les Indes Occidentales. &c.

Le Chevalier Guillaume Windham, l'un des Membres de la Chambre, protesta contre ces chefs d'accusation, lors qu'on en fit la lecture, soutenant qu'ils n'étoient pas mieux fondés, que ceux qui avoient déjà été donnés contre un autre Pair, ( le Comte d'Oxford ) & qu'il

*Chefs d'accusation  
contre le  
Lord Saint  
Jean de Bolinbrock.*